

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Objectifs

Expert du domaine sanitaire et social, le diplômé d'un BTS SP3S s'impose comme un interlocuteur privilégié des usagers. Il analyse leurs besoins, propose des prestations et des services appropriés et assure la gestion des dossiers. Qu'il intervienne en tant que gestionnaire conseil, assistant médical ou conseiller d'action sociale, il joue un rôle clef dans la bonne marche de la structure qui l'emploie en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche qualité et à l'animation d'équipe. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

Entreprises d'accueil

- Mutuelles.
- Structures de soins.
- Centres d'action sociale.
- Services de protection de la jeunesse.
- Établissements médico-sociaux.
- Entreprises d'aide à la personne.

...

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
32033001 5297

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2 soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
1 semaine en UFA,
1 semaine en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA Montplaisir

14 rue Barthélemy de Laffemas
26000 VALENCE
04 75 82 18 10
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org
www.cfp-montplaisir.org

Responsable formation : M. LAUGÉ
francis.lauge@ensemble-montplaisir.org

Responsable UFA : Mme BOFFARD
isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org

Contenu de formation

| | Matières |
|---------------------------|---|
| Matières générales | Culture générale et expression écrite |
| | Anglais |
| Matières professionnelles | Méthodologie |
| | Institutions et réseaux |
| | Publics |
| | Information et communication professionnelles |
| | Ressources Humaines |
| | Gestion administrative |
| | Prestations et services |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|--|-------------|----------|---------------|
| Culture générale et expression écrite | 2 | Ponctuel | Écrit |
| Anglais | 2 | Ponctuel | Écrit et Oral |
| Gestion | 4 | Ponctuel | Écrit |
| Publics et institutions | 5 | Ponctuel | Écrit |
| Techniques professionnelles | 8 | Ponctuel | Pratique |
| Soutenance du projet tutoré | 5 | Ponctuel | Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------------------------------|---------------|---|
| Taux de réussite globaux | 90% | 87,06% | 83,99% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...) | 92% | 96,69% | 97,26% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 95% | 91,89% | 89,20% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 88% | 82,24% | 80,73% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 80% | 60% | 68,75% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 75% | - | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 70% | 82% (dont taux de poursuite d'étude) |
| Taux de poursuite d'étude | 44% | 18% | |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | Résultats enquête en cours | 87% | 88% |

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licence Pro Assistant de Gestion Administrative et Financière.
- Licence Pro Chargé des Ressources Humaines.

Débouchés professionnels :

- Assistant de service social.
- Assistant au délégué à la tutelle.
- Conseiller d'action sociale.
- Coordonnateur d'activités sociales.
- Coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil.
- Gestionnaire-conseil.
- Responsable de secteur.
- Responsable de services à domicile.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 500 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage et stagiaire de la formation continue.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
 - Gare TGV au centre-ville.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

ISQ OPQF/Professionnels du métier

• Restauration

- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).
- Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI.

Coordonnées de l'UFA



UFA Montplaisir

14 rue Barthélemy de Laffemas
26000 VALENCE
04 75 82 18 10
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org
www.cfp-montplaisir.org

Responsable formation : M. LAUGÉ
francis.lauge@ensemble-montplaisir.org

Responsable UFA : Mme BOFFARD
isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026